

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU Conseil Communal DU 08 janvier 2025

Présents

BRABANT Aurélien, Bourgmestre.

LEPOUTRE Julie, FONTAINE Luc, MARQUANT Tom, MASURE Audrey, Echevins.

PIERRE Aurélien, ANNECOUR Philippe, VANDENDRIESSCHE Agnès, KERTEUX Peggy,

VANSAINGELE Françoise, PEE Emmanuelle, COUGNET Rémi, HOSTE Jean-François, TROOSTER

Maurice, D'HAENE Laure, LAISSAOUI Hassia-Christine, DELNESTE Kenny, Conseillers communaux.

VANMULLEM Xavier, Directeur général.

Le président ouvre la séance à 19H00'.

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES COMMUNALES

Budget communal de l'exercice 2025 : Approbation - Décision

(Dossier n°2025/1/SP/1)

Monsieur A. BRABANT, Bourgmestre – président cède la parole à monsieur L. FONTAINE, échevin en charge des finances pour la présentation du budget 2025.

Présentation monsieur L. FONTAINE (échevin en charge des finances) :

Monsieur FONTAINE précise que ce budget est un budget de transition et qu'il fera l'objet assez rapidement de modifications budgétaires en vue d'y rajouter certains projets.

Au niveau du service ordinaire :

Le résultat de l'exercice propre présente un Boni de 1591,00€.

Le total général en tenant compte des exercices antérieurs : 826.443,98 €

Au niveau de la balance générale, le résultat est de 826.443,98 €

Au niveau des dépenses par postes :

Personnel	Augmentation de 2,01 % entre MB 2024 et budget 2025
Fonctionnement	Diminution de 8,37% entre MB 2024 et budget 2025
Transferts	Petite augmentation mais qui pourrait être assez importante en cours d'année selon les chiffres de la zone de secours
Dette	Forte augmentation mais ce sont les investissements en fait qui sont prévus et constitués.

Au niveau des recettes par postes :

Prestations	Légère diminution (1,78 %)
Transferts	Légère augmentation
Dette	Forte diminution (diminution des intérêts créditeurs sur compte courant puisque les intérêts sont à la baisse)

La situation du fonds de réserve pour l'exercice ordinaire : 13.634,14 €

Pour le service ordinaire :

Budget de transition en attendant la prochaine modification budgétaire, avec un équilibre qui est maintenu, une situation globale qui est maîtrisée et des investissements importants dans les nouveaux projets (cf. charge de la dette).

Au niveau du service extraordinaire :

Le mode de financement des 4.633.070,98 € sera réparti comme suit : 62,86% d'emprunts, 26,41% de subsides et le reste, 10,73 % sera pris dans le fond de réserve.

Au niveau du Fonds de réserve extraordinaire : 58.110,85 €

Au niveau des différentes provisions elles se constituent comme suit : 250.000 euros pour la police, 430.000 euros pour la zone de secours, 178.312,87 euros pour les pensions, 340.000 euros pour le CPAS, 1.000.000 euros pour le hall sportif, 150.000 euros de provision générale et 500.000 euros pour la crèche soit un total de 2.848.312,87 €

Service extraordinaire : 45 projets répertoriés dont :

Projet	Budget estimé	Financement
Crèche	1.100.000 €	875.000 € par subsidie, 224.880 € par emprunt
Rénovation, extension salle Roger Lefebvre (via l'économie d'échelle liée aux travaux de la crèche, réaliser la refonte des sanitaires et de la cuisine)	450.000 €	Par emprunt
Aménagement des abords de l'administration communale (amélioration de la mobilité et réfection de voirie)	300.000 €	Par emprunt
Ascenseur administration communale	130.000 €	Par emprunt
Création de voirie stade L Velge (hall sportif)	150.000 €	Par emprunt
Dalle béton et silos cimetière d'Hérinnes pour créer une zone de travail efficiente pour le service voirie	150.000 €	Par emprunt
Réfection rue du vivier	75.000 €	Par emprunt
Lutte contre les inondations (Obigies)	70.000 €	Par fonds de réserve
Démolition maison rue de l'Escalette	50.000 €	Par emprunt
Réfection rue de l'Escalette (après démolition maison)	75.000 €	Par emprunt
Végétalisation de quartier (le long de la N50 + mur végétal école Hérinnes)	85.000 €	Subsidies 100%
Climatisation de l'administration	50.000 €	Par emprunt
Aménagement centre A Rivière : bardage extérieur + peinture et sol	100.000 € + 55.000 €	Emprunt et fonds de réserve
Passerelle grand courant Vieil Escaut (en vue de favoriser la mobilité douce)	150.000 €	Par emprunt
Rénovation calvaire Esquelmes	70.000 €	15.000 subsidies, 42500 € emprunt et 12500 € fonds de réserve
Lumiweb – remplacement LED	60.000 €	Par emprunt
Mobilité rue du rivage (création de parking)	50.000 €	Par emprunt
Remplacement châssis Léaucourt	30.000 € (porté à 35.000 € en séance)	Fonds de réserve
Caveaux, columbariums, cavurnes	50.000 €	Fonds de réserve
Mobilier de bureau – matériel informatique	40.000 €	"
Véhicules de voirie et outillage	130.000 €	"
Plancher pour le chapiteau	15.000 €	"
Réfection et enduisage de voirie communale	275.000 €	Par emprunt
Achat véhicules spéciaux	100.000 €	Par emprunt
Matériel de traçage	15.000 €	Fonds de réserve
Bus scolaire – véhicule ATL	100.000 €	Par emprunt
Subvention exceptionnelle école Hérinnes	50.000 €	Par emprunt

Rénovation vestiaire FC Hérinnes	30.000 €	Fonds de réserve
Barbecue Albronnes	30.000 €	Fonds de réserve
Equipement scolaire	28.000 €	Fonds de réserve

Remarques et questions :

Intervention madame A. VANDENDRIESSCHE (conseillère communale PECQ Autrement) :

Nous saluons le travail réalisé par la directrice financière et son service, afin de présenter un budget après 1 mois d'installation du nouveau conseil avec une commission finance organisée préalablement, pour répondre à nos questions techniques.

A l'ordinaire

Nous nous inquiétons tout d'abord du résultat tout juste à l'équilibre, à l'exercice propre avec un boni de seulement 1.591,19€, d'autant plus que cet équilibre est atteint en prélevant 200.000€ sur la provision constituée pour les dépenses du CPAS. Que ferez-vous quand il n'y aura plus de provisions pour permettre d'équilibrer le budget ?

La situation ne risque pas de s'améliorer au vu de l'augmentation constante et importante des dotations de la Zone de Police et encore plus de la Zone de secours.

En sachant que la Zone souffre d'un déficit chronique annuel et qu'il faut en tenir compte.

Et c'est aussi d'autant plus inquiétant sachant que peu d'investissements ont été réalisés les dernières années et que la charge d'emprunt pesant sur l'ordinaire ne peut donc qu'augmenter vu que des projets extraordinaires, tels que la crèche, vont se concrétiser.

En 2024, le montant annuel de remboursement d'emprunt à la MB2 était de 650.000€. En 2025, le montant budgétisé est de 824.000€. En 2026, si tous les projets extraordinaires sont concrétisés, la charge augmenterait encore de près de 300.000€.

Au vu de ces diverses augmentations importantes, il faudra être très inventif et réaliser de sacrées économies sur certains postes pour ne pas augmenter les taxes qui pèsent sur les citoyens pecquois.

Sur certains postes spécifiques :

- Quid sur la taxe sur les bâtiments inoccupé : 1500€ de recette budgétisée. Qu'elles sont les intentions de ce nouveau collège en la matière ?
- Nous saluons le fait de réclamer les frais de réparation aux auteurs de dégradations sur les lieux publics.
Pas de remplacement prévu à la comptabilité, vous pensez que ce sera gérable pour les personnes qui restent en poste ?

A l'extra

Tous les projets que la majorité veut mener sont intéressants mais est-ce financièrement réalisables en oubliant pas qu'il y a une crèche à financer et dont les travaux doivent être terminés pour septembre 2026 ?

Les investissements extraordinaires prévus en 2025 représentent un montant de 4.633.070,98€.

Ces investissements sont financés de la manière suivante :

- Subsides : 1.223.542€
- Emprunts : 2.912.380€
- Fonds propres : 497.150€

Le pourcentage de subside est donc seulement de 26% ce qui est fort peu et implique que le citoyen pecquois assumera seul, 74% de la charge des projets réalisés alors que de nombreuses enveloppes de subsides régionaux peuvent être obtenues.

Et encore, dans les projets budgétisés, il n'y a pas encore le hall sportif, ni les travaux du musée Jules Joris, alors qu'ils étaient présentés comme acquis dans le bilan présenté par la majorité précédente.

Certains projets sont nécessaires, tels que les investissements concernant les écoles, les rénovations de bâtiments, l'acquisition de matériel favorisant le travail du personnel, l'ascenseur pour la commune afin de permettre l'accès du CPAS aux personnes à mobilité réduite mais, au vu du total du montant du budget en extraordinaire, ne faudrait-il pas pour certains projets faire une recherche de subventions préalablement comme par exemple pour l'extension et la rénovation de la salle Roger Lefebvre, dont le budget s'élève quand même à 450 000 euros?

De plus, certains projets ne sont pas très précis comme la liste des véhicules réellement nécessaires et prévus pour un total de 200 000 € dans l'achat de véhicules de voiries et de véhicules spéciaux et divers. D'autant qu'il est prévu dans le budget ordinaire une augmentation des dépenses afin de faire appel à des prestataires extérieurs pour certaines prestations de voiries ?

Au vu de certains projets comme la construction de la crèche et de la salle Roger Lefebvre, ne faudrait, pas par ailleurs, jouer un peu plus la prudence et mettre en suspens quelques projets de dépenses pour consacrer les sommes à des projets plus onéreux ?

Notre groupe, votera oui avec réserve pour l'ordinaire et abstention pour l'extra.

Intervention Françoise VANSAINGELE (conseillère communale ActionS – PS)

Par rapport au budget pour payer le personnel des garderies scolaires où j'avais posé la question en Commission finance, on passe de 76000 à 59000, alors que les salaires augmentent.

Il m'a été répondu que la personne qui est pensionnée ne sera peut-être pas remplacée ?

Est-ce que vous avez un projet qui pourrait concerner toutes les écoles ?

Est-ce que derrière il y a une réflexion qui amène à cette diminution.

Réponse Julie LEPOUTRE (échevine en charge de l'enseignement) qui précise ne pas avoir la réponse par rapport à cette diminution du montant, mais en apportera une rapidement.

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – Président) propose ensuite de répondre aux remarques formulées :

Au niveau du boni pas très élevé : il s'agit d'un budget de transition et donc effectivement le boni n'est pas très élevé. La remarque a déjà été entendue mais en définitive les comptes étaient bien plus favorables que le budget.

Effectivement, on dispose parfois de poches qui nous permettent d'avoir des solutions pour certains besoins mais elles ne sont pas toujours utilisées.

C'est aussi pour ça que le Boni est faible mais que les comptes sont plus ou moins bons et nous permet d'avoir des provisions pour les projets futurs.

Monsieur BRABANT précise également que d'autres réflexions sont menées actuellement sur une partie de notre patrimoine qui dort pour le moment et qui pourrait aussi servir à aider à financer au niveau des zones de police et zones de secours. Car effectivement, il s'agit d'un des gros enjeux des prochaines années.

Le premier défi pour la commune de PECQ, ce sera de se battre pour que la clé de répartition, elle soit enfin revue et qu'il y ait une vraie parité entre les 4 communes qui la composent. Monsieur BRABANT rappelle que ce n'est pas normal qu'aujourd'hui qu'un pecquois paye 25€ de plus qu'un Enclusien pour le même service.

Bien que le commissariat central soit sur notre territoire, si un combi se trouve au mont de l'Enclus, nous ne sommes pas plus favorisés que les Enclusiens.

La réflexion globale est de tout faire pour ne pas taxer davantage et de ne pas toucher au portefeuille des citoyens. La taxe déchets en est un meilleur exemple.

Donc l'idée c'est vraiment d'essayer de travailler sur les frais de fonctionnement et sur l'ensemble des endroits où l'on peut gagner un peu d'argent mais sans oublier de rester ambitieux et de concrétiser les projets qui deviennent importants pour la commune : la crèche, le hall sportif, etc.

Au niveau des logements inoccupés : nous avons reçu les fichiers de la part d'ores et de la SWDE. Donc par un travail de croisement de données, ça nous permettra d'identifier une première série de logements et après d'aller vérifier sur place.

Au niveau de la comptabilité, du renfort en question suite au départ à la retraite : nous n'avons pas encore eu la réflexion de savoir si le besoin se trouvait principalement à la comptabilité ou s'il fallait un autre profil pour à la fois soutenir ce département là, mais également d'autres départements qui sont un peu en souffrance.

Intervention de madame F VANSAINGELE (conseillère communale ActionS PS) qui souhaite obtenir des précisions sur la répartition des différentes sommes relatives aux acquisitions de véhicules.

Les informations sont données en séance, le montant global prévu est ventilé sur différents articles budgétaires en fonction du type de véhicules (outillage, voirie, bus, etc.).

Intervention A PIERRE (conseiller communal AC) : qui remercie pour la tenue de la réunion de commission et les réponses obtenues de la part des différents services et intervenants. Monsieur PIERRE précise ensuite que son groupe s'abstiendra et précise qu'il sera une minorité attentive et constructive, attentive aux projets du collège et constructive par des propositions, notamment par les questions qui seront posées.

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. pour l'année 2025 ;

Vu le projet de budget 2025 établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu l'avis favorable de Mme la Directrice financière annexé à la présente délibération ;

Attendu que les éléments de procédure ont été respectés ;

Vu le rapport du Comité de direction du 13 décembre 2024 relatif au budget communal 2025;

Attendu que le Collège communal veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège communal veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande des dites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes;

Attendu que la circulaire du 30 mai 2024, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2025 précise qu' "à partir de 2025, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières";

Attendu que le choix opéré pour l'exercice budgétaire 2025 est celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt;

Après en avoir délibéré;

DECIDE,

Service ordinaire : Par 15 voix "Pour" et 1 abstention (A.PIERRE)

**Service extraordinaire : Par 13 voix "Pour" et 3 abstentions
(A.VANDENDRIESCHE/L.D'HAENE/A.PIERRE)**

Article 1^{er} : d'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2025 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.572.220,51	4.135.922,00
Dépenses exercice proprement dit	9.570.629,32	4.533.070,98
Boni / Mali exercice proprement dit	1.591,19	-397.148,98
Recettes exercices antérieurs	942.920,54	0,00
Dépenses exercices antérieurs	18.067,75	105.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	502.148,98
Prélèvements en dépenses	100.000,00	0,00
Recettes globales	10.515.141,05	4.638.070,98
Dépenses globales	9.688.697,07	4.638.070,98
Boni / Mali global	826.443,98	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	11.129.565,17	0,00	0,00	11.129.565,17
Prévisions des dépenses globales	10.186.644,63	0,00	0,00	10.186.644,63
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	942.920,54	0,00	0,00	942.920,54

2.2. Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	8.320.354,35	0,00	463.000,00	7.857.354,35

Prévisions des dépenses globales	8.320.354,35	0,00	463.000,00	7.857.354,35
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.150.000,00	Non voté
Fabriques d'église		
Subside Fabrique d'Eglise d'Esquelmes	8.111,34	12.11.2024
Subside Fabrique d'Eglise de Warcoing	0,00	12.11.2024
Subside Fabrique d'Eglise d'Obigies	0,00	12.11.2024
Subside Fabrique d'Eglise de Hérinnes	4.051,36	12.11.2024
Subside Fabrique d'Eglise de Pecq	0,00	12.11.2024
Zone de Police	704.883,91	
Zone de Secours	156.938,82	
Autres (précisez)		

76227/12448 : Financement participatif : 10.000,-€

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

Approvisionnement du fonds de réserve extraordinaire : Approbation - Décision (Dossier n°2025/1/SP/2)

Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente après la modification budgétaire numéro 2 de l'exercice 2024 un solde de 312.259,83 € ;

Considérant que le montant du fonds de réserve extraordinaire a été corrigé en adaptations au budget 2025 à concurrence d'un montant total de 143.000,- € ;

Vu la résolution de ce jour par laquelle le conseil communal adopte les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 ;

Vu le boni global existant au service ordinaire après le résultat de la MB2/2024, à savoir 942.920,54 € ;

Considérant que ce boni pourrait permettre d'alimenter, sans aucun risque vu le résultat, le fonds de réserve extraordinaire à concurrence de 100.000,-€, en vue de financer de futures dépenses extraordinaires et qu'il y aurait alors lieu d'alimenter ce fonds de la manière suivante :

- Prélèvement de l'ordinaire 060/95501.2024 100.000,-€

Vu les finances communales ;

DECIDE, 13 voix "pour" et 3 abstentions (A.VANDENDRIESSCHE/L.D'HAENE/A.PIERRE)

Article 1er : d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 100.000,- € provenant des voies et moyens excédentaires suivants :

- Prélèvement de l'ordinaire - 060/95501.2025 100.000,00-€

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'à Mme la Directrice financière.

Budget 2025 - Utilisation du fonds de réserve extraordinaire : Approbation - Décision
(Dossier n°2025/1/SP/3)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente après la modification budgétaire numéro 2 de l'exercice 2024 un solde de 312.259,83 € ;

Considérant que le montant du fonds de réserve extraordinaire a été corrigé en adaptations du budget 2025 à concurrence d'un montant total de 143.000,- €, portant le solde final de ce dernier à 455.259,83 €;

Vu la résolution de ce jour par laquelle le conseil communal adopte les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025;

Vu la résolution de ce jour par laquelle le conseil communal décide d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 100.000,- €;

Vu les dépenses extraordinaires prévues au budget de l'exercice 2025, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir :

060/99551 (projet 2010/0016) : Libération capital Ipalle (Rue Sucrierie)	1.014,85 €
060/99551 (projet 2010/0017) : Libération capital Ipalle (Rue Verte)	2.110,06 €
060/99551 (projet 2014/0010) : Libération capital Ipalle (Rue Prairies)	3.524,65 €
060/99551 (projet 2018/0055) : Libération capital Ipalle (Chemin XV)	907,80 €
060/99551 (projet 2018/0056) : Libération capital Ipalle (Tilleuls Jardins)	10.506,03 €
060/99551 (projet 2020/0036) : Libération capital Ipalle (St Léger)	6.826,48 €
060/99551 (projet 2021/0038) : Libération capital Ipalle (Av.Biernaux)	738,58 €
060/99551 (projet 2023/0001) : Libération capital Ipalle (Montifaut)	1.442,53 €
060/99551 (projet 2024/0014) : Travaux subsidiés risques inondations	70.000,00 €
060/99551 (projet 2024/0075) : Remplacement châssis Léaucourt	35.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0001) : Acquisition caveaux	20.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0002) : Achat columbariums	15.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0003) : Achat cavurnes	15.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0005) : Achat mobilier de bureau	20.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0006) : Achat matériel informatique	20.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0010) : Acquisition outillage	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0013) : Acquisition plancher chapiteau	15.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0014) : Végétalisation à l'échelle d'un quartier	1.578,00 €
060/99551 (projet 2025/0018) : Restauration Monument Morts Pecq	12.500,00 €
060/99551 (projet 2025/0022) : Travaux Peinture A. Rivière	25.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0023) : Couverture sol A. Rivière	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0029) : Acquisition matériel de traçage	15.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0030) : Matériel informatique écoles	3.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0031) : Mobilier scolaire	5.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0032) : Acquisition piéto sécuritaire écoles	20.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0033) : Barbecues Albronnnes	30.000,00 €

060/99551 (projet 2025/0034) : Etude accompagnement église Hérinnes	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0039) : Vestiaires RFC Hérinnes	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0040) : Pare ballons terrain foot Warcoing	10.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0041) : Bancs de touche foot Warcoing	3.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0042) : Achat illuminations fin d'année	20.000,00 €

Vu les finances communales ;

DECIDE, 13 voix "Pour" et 3 abstentions (A.VANDENDRIESSCHE/L.D'HAENE/A.PIERRE)

Article 1er : d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 502.148,98 € au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

060/99551 (projet 2010/0016) : Libération capital Ipalle (Rue Sucrierie)	1.014,85 €
060/99551 (projet 2010/0017) : Libération capital Ipalle (Rue Verte)	2.110,06 €
060/99551 (projet 2014/0010) : Libération capital Ipalle (Rue Prairies)	3.524,65 €
060/99551 (projet 2018/0055) : Libération capital Ipalle (Chemin XV)	907,80 €
060/99551 (projet 2018/0056) : Libération capital Ipalle (Tilleuls Jardins)	10.506,03 €
060/99551 (projet 2020/0036) : Libération capital Ipalle (St Léger)	6.826,48 €
060/99551 (projet 2021/0038) : Libération capital Ipalle (Av.Biernaux)	738,58 €
060/99551 (projet 2023/0001) : Libération capital Ipalle (Montifaut)	1.442,53 €
060/99551 (projet 2024/0014) : Travaux subsidiés risques inondations	70.000,00 €
060/99551 (projet 2024/0075) : Remplacement châssis Léaucourt	35.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0001) : Acquisition caveaux	20.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0002) : Achat columbariums	15.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0003) : Achat cavurnes	15.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0005) : Achat mobilier de bureau	20.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0006) : Achat matériel informatique	20.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0010) : Acquisition outillage	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0013) : Acquisition plancher chapiteau	15.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0014) : Végétalisation à l'échelle d'un quartier	1.578,00 €
060/99551 (projet 2025/0018) : Restauration Monument Morts Pecq	12.500,00 €
060/99551 (projet 2025/0022) : Travaux Peinture A. Rivière	25.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0023) : Couverture sol A. Rivière	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0029) : Acquisition matériel de traçage	15.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0030) : Matériel informatique écoles	3.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0031) : Mobilier scolaire	5.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0032) : Acquisition piéto sécuritaire écoles	20.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0033) : Barbecues Albronnnes	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0034) : Etude accompagnement église Hérinnes	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0039) : Vestiaires RFC Hérinnes	30.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0040) : Pare ballons terrain foot Warcoing	10.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0041) : Bancs de touche foot Warcoing	3.000,00 €
060/99551 (projet 2025/0042) : Achat illuminations fin d'année	20.000,00 €

Article 2. : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'à Mme la Directrice financière.

TAXES ET REDEVANCES

Règlement - Taxe communale sur les demandes de changement de nom - Exercices 2025 à 2031 inclus :

Approbation - Décision (Dossier n°2025/1/SP/4)

Vu les articles 41, 162 et 170 de la Constitution;

Vu la loi du 15 mai 1987 relative aux noms et prénoms;

Vu la loi du 18 juin 2018 portant dispositions diverses en matière de droit civil et de dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution de litiges;

Vu les points VI et VII de la circulaire du 11 juillet 2018 relative à la loi du 18 juin 2018 précitée;

Vu le décret du 14 décembre 2000 et la loi du 24 juin 2000 portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1 de la Charte;

Vu la loi du 07 janvier 2024 modifiant l'ancien code civil et le code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe en vue d'assouplir la procédure de changement de nom;

Vu l'ancien code civil, notamment les articles 370/3 à 370/9 tels que modifiés par la loi du 07 janvier 2024 en vue d'assouplir la procédure de changement de nom;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1124-40, L1133-1 et L1133-2, L3131-1§1er 3°, L3132-1;

Vu les recommandations émises par la circulaire budgétaire du 30 mai 2024 relative à l'élaboration des budgets 2025;

Considérant que la loi du 07 janvier 2024 offre aux citoyens la possibilité de changer une fois de nom en effectuant les démarches auprès de l'Officier de l'Etat-Civil;

Considérant que la Commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public;

Attendu qu'il est raisonnable de fixer la taxe à un montant de 300 €;

Attendu que ce taux doit être réduit pour le demandeur lorsque le changement de nom est rendu obligatoire dans un jugement prononcé par un tribunal civil;

Attendu qu'il est donc proposé une réduction de 90 % de la taxe lorsque le changement de nom est rendu obligatoire dans un jugement prononcé par un tribunal civil;

Considérant la communication du projet de délibération à la Directrice financière faite en date du 18 décembre 2024;

Considérant l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 23 décembre 2024 ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article 1er : Il est établi, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et jusqu'au 31 décembre 2031, une taxe indirecte relative aux demandes de changement de nom.

Article 2 : la taxe est due par la personne qui fait la demande de changement de nom.

Article 3 : la taxe est fixée à 300,00€ par demande.

La taxe est réduite à 10% de la taxe initiale, soit 30,00€ par demande lorsque le changement de nom est rendu obligatoire dans un jugement prononcé par un tribunal civil.

Article 4 : la taxe est perçue au comptant contre remise d'une preuve de paiement conformément à l'article L.33221-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 5 : à défaut de paiement au comptant, la taxe est enrôlée et est immédiatement exigible.

En cas de non-paiement de la taxe à l'échéance, conformément à l'article L3321-8bis du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, une sommation de payer sera envoyée au contribuable.

Cette sommation de payer se fera par courrier recommandé et les frais postaux de cet envoi seront à charge du redevable. Ces frais seront recouvrés de la même manière que la taxe à laquelle ils se rapportent.

Article 6 : les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de réclamation contre une imposition communale.

Article 7 : RGPD

La Commune est soumise au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (« RGPD ») dont la Charte Vie Privée est disponible sur le site internet de la commune de Pecq. Les dispositions de la Charte sont, pour l'établissement et la perception de la redevance établie en exécution du présent règlement, complétées comme suit :

- Le responsable du traitement est la Commune de Pecq
- Les finalités des traitements opérés en application du présent règlement sont l'établissement et la perception de la redevance
- Les catégories des données sont les données d'identification, les données financières
- La durée de conservation est de 10 ans. Les données sont ensuite supprimées ou transférées aux archives de l'Etat.
- Les données sont collectées par recensement effectué par l'Administration communale
- Les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du code des impôts sur les revenus, ou à des sous-traitants du responsable de traitement.

Article 8 : le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publications faites conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Le fait et la date de sa publication seront constatés par une annotation dans le registre des publications des règlements et ordonnances des autorités communales.

Article 9 : Conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présence délibération sera transmise au Gouvernement wallon, avenue Gouvernement Bovesse, 100 - 5100 Namur pour l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation

QUESTIONS

A PIERRE (conseiller communal AC – Alliance Citoyenne) :

Première question : une aire de covoiturage a été développée à l'arrière de l'administration communale : les gens risquent de partir tôt le matin et rentrer tard le soir et la luminosité n'est pas extraordinaire. Y a-t-il moyen d'améliorer l'éclairage à cet endroit-là.

Deuxième question : Pourquoi les poteaux d'électricité à PECQ vont être transformés en LED ? Pourquoi PECQ et pas les autres villages ? il serait intéressant d'avoir la motivation

Troisième question : les conditions climatiques : comment fonctionniez-vous maintenant en cas de neige ou de verglas ? Ce serait intéressant de savoir les interventions sur les artères importantes et les artères moins importantes.

Réponse A BRABANT :

Eclairage arrière de l'administration : le plan d'éclairage est lié au plan de mobilité, donc au moment où on va travailler sur le plan de mobilité autour de l'administration, nous travaillerons aussi sur l'aspect éclairage et

armoire maraîchère (pour la mise en place des événements sur cet espace, des difficultés ayant été rencontrées lors du marché de Noël à ce propos).

Eclairage LED : dès la réponse obtenue celle-ci sera communiquée.

Conditions climatiques : nous continuons de faire ce qu'on faisait auparavant avec le chef des ouvriers. Donc déjà on analyse un peu la météo avant, avant que la nuit ne tombe comme ici. Nous couvrons le maximum d'axes, là où ce n'est pas vraiment possible sauf dans les endroits exigus (clos, impasses, etc.) où l'on essaye de déposer des sacs de sel

Fin de la séance publique à 19H46'.

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Xavier VANMULLEM

Aurélien BRABANT